



Assemblée plénière des évêques de France
Novembre 2021

Les résolutions

”

*À l'écoute des personnes victimes d'abus
et instruits par le rapport de la CIASE,
les évêques de France ont voulu se
mettre sous la Parole de Dieu
qui les pousse à agir
en prenant les mesures
pour que l'Église accomplisse sa mission
en fidélité à l'Évangile du Christ.*



Reconnaissance

- de la **responsabilité institutionnelle de l'Église** dans les violences qu'ont subies tant de personnes victimes.
- de la **dimension systémique de ces violences** au sens où elles ne sont pas seulement le fait d'individus isolés, mais ont été rendues possibles par un contexte global. Des fonctionnements, des mentalités, des pratiques au sein de l'Église catholique ont permis que ces actes se perpétuent et ont empêché qu'ils soient dénoncés et sanctionnés.
- cette responsabilité entraîne **un devoir de justice et de réparation**, qui ouvre la possibilité de demander pardon en vérité.

Mesures globales

Instance nationale

Pour les personnes victimes de violences et d'agressions sexuelles, les évêques de France décident que l'INIA créée en mars 2021 devient **l'Instance nationale indépendante de reconnaissance et de réparation (INIRR)**.

Sa présidence est confiée à Mme Marie Derain de Vaucresson, juriste, cadre du ministère de la justice ancienne défenseure des enfants adjointe du défenseur des droits de 2011 à 2014, dont la mission commence dès à présent avec les moyens financiers nécessaires. (R27-31-32)

Financement

En vue d'indemniser les personnes victimes, les évêques de France s'engagent à **abonder selon la nécessité le fonds SELAM** en se dessaisissant de biens immobiliers et mobiliers de la CEF et des diocèses. (R33)

Un **emprunt** pourra être souscrit pour anticiper les besoins

Mesures globales

Demande au Saint-Père

Les évêques de France réunis en Assemblée demandent au Pape, de qui ils tiennent leur mission, d'envoyer **une équipe de visiteurs afin d'évaluer cette mission** en ce qui concerne la protection des mineurs et de donner, si nécessaire, les suites qui s'imposent à l'issue de leur visite.

Synodalité

Pour donner suite aux travaux de l'Assemblée plénière avec les personnes victimes et les autres invités, les évêques de France constituent des **groupes de travail** composés de laïcs, diacres, prêtres, personnes consacrées, évêques.

Des personnes victimes y seront associées. (R34)

Groupes de travail



- Partage de bonnes pratiques devant des cas signalés
- Confession et accompagnement spirituel (R8,45)
- Accompagnement des prêtres mis en cause (R1)
- Discernement vocationnel et formation des futurs prêtres (R44)
- Accompagnement du ministère des évêques (R13,34)

Groupes de travail



- **Accompagnement du ministère des prêtres (R35,44)**
- **Manière d'associer les fidèles laïcs aux travaux de la Conférence des évêques (R34,36)**
- **Analyse des causes des violences sexuelles au sein de l'Église (R2)**
- **Moyens de vigilance et de contrôle des associations de fidèles menant la vie commune et de tout groupe s'appuyant sur un charisme particulier. (R5)**



Accueil, écoute et accompagnement
pour les personnes victimes,
leurs proches et les témoins
de violences sexuelles commises dans l'Église



Service diocésain "Accueil
victimes"

04 77 59 30 66

accueil.victimes@dioceses-saintetienne.fr

Plateforme indépendante et
nationale
d'aide aux victimes d'abus
sexuels
au sein de l'Église [*France
Victimes*]

disponible entre 9H et 21H, tous les jours

**VOUS VOUS SENTEZ TROUBLÉ-E
PAR LES ENFANTS ?**

Nous pouvons vous orienter
vers une aide adaptée.



01 41 83 42 17
Service Téléphonique d'Orientation et de Prévention (S.T.O.P)
Appel confidentiel et non surtaxé vers un centre de santé publique [CRIA VS 42]

0 806 23 10 63